

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JUN 2018**

Délibération
n° 2018.06.213

**Quartier Gare -
Cession des
délaissés en franges
des ilots - Parcelles
AP 26p-899p (Chais
Napoléon), parcelles
AV159-361 (Immeuble
Vrignon) et parcelles
AV17-18-19-20-21
(Impasse Albert) à
Angoulême**

LE VINGT HUIT JUN DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 juin 2018**

Secrétaire de séance : Jean-Marc CHOISY

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Pierre LEGER

Ont donné pouvoir :

Anne-Marie BERNAZEAU à Fabienne GODICHAUD, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Georges DUMET à Thierry MOTEAU, François ELIE à Patrick BOURGOIN, Joël GUITTON à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD

Suppléant(s) :

Thierry HUREAU par Pierre LEGER

Excusé(s) :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Michel BUISSON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Georges DUMET, François ELIE, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, Eric SAVIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2018

**DELIBERATION
N° 2018.06.213**

GRANDS PROJETS

Rapporteur : Monsieur VEAUX

QUARTIER GARE - CESSIION DES DELAISSES EN FRANGES DES ILOTS - PARCELLES AP 26P-899P (CHAI NAPOLÉON), PARCELLES AV159-361 (IMMEUBLE VRIGNON) ET PARCELLES AV17-18-19-20-21 (IMPASSE ALBERT) A ANGOULEME

Dans le cadre de l'opération « Quartier Gare » et de la convention signée entre l'Etablissement Public Foncier, GrandAngoulême et la Ville d'Angoulême, l'EPF a été missionné dès 2010 pour réaliser ces acquisitions dans le cadre du projet de renouvellement urbain d'îlots anciens et dégradés.

Au-delà des parcelles composant les îlots Didelon et Renaudin à proprement parler, des biens situés en franges desdits îlots ont été acquis par l'EPF pour le compte de GrandAngoulême, avant définition précise des contours des secteurs de projets de renouvellement (les deux îlots).

Ainsi, l'EPF a acquis sur la commune d'Angoulême pour le compte de GrandAngoulême les parcelles suivantes :

- AV 17-18-19-20-21, site dénommé « Impasse Albert » (emprise parcellaire de 235 m² environ),
- AV 159-361, site dénommé « Immeuble Vrignon-Rue Leclerc Chauvin » (emprise parcellaire de 56 m² environ)
- AP 899p et AP 26p, site dénommé « Chais Napoléon » (emprise parcellaire de 990 m² environ).

Le projet étant désormais acté et ses contours affinés, il est proposé que GrandAngoulême donne l'autorisation à l'EPF de céder ces parcelles à des acquéreurs retenus suite à une consultation lancée par l'EPF.

Pour mémoire, les collectivités signataires d'une convention avec l'EPF sont tenues à une obligation de rachat des dépenses réalisées par l'EPF dans ce cadre.

Parcelles :

- **AV 17-18-19-20-21, site dénommé « Impasse Albert »**
- **AV 159-361, site dénommé « Immeuble Vrignon-Rue Leclerc Chauvin »**

Le prix de revient de l'opération sur l'ensemble de parcelles « Impasse Albert » et « Immeuble Vrignon-Rue Leclerc Chauvin » s'élève à 495 611,98 € (acquisition : 463 233 € + frais divers supportés par l'EPF : 32 388,98 €), pour une cession à 100 000 € l'ensemble ; cet ensemble de biens sera cédé à un opérateur privé (M. Arnaud DOS SANTOS – Société ADS Investissement) pour la réhabilitation d'un immeuble vacant et la réhabilitation et la remise sur le marché locatif de 3 logements.

Parcelles AP 899p et AP26p dénommées « Chais Napoléon »

Le prix de revient de l'opération des « Chais Napoléon » s'élève à 321 972 € (frais d'acquisition + frais divers supportés par l'EPF pour l'intégralité de la parcelle), pour une cession à 103 045 € (Cf. cartographie ci-jointe) pour les parties de la parcelle AP 899 et de la parcelle AP 26 cédées. Les « Chais Napoléon » seront cédés aux propriétaires de l'habitation attenante (SCI Napoléon – M. et Mme LEON) pour une extension de leur propriété.

Je vous propose :

D'AUTORISER l'Etablissement Public Foncier à céder les parcelles AT 17-18-19-20-21 et AV 169-361 à Angoulême au montant de 100 000 € l'ensemble à M. Arnaud DOS SANTOS,

D'AUTORISER l'Etablissement Public Foncier à céder les parcelles AP 899p et AP 26p (surface d'environ 990 m² à préciser ultérieurement) à Angoulême au montant de 103 045 € à la SCI Napoléon (M. et Mme LEON),

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les actes à intervenir relatifs à ces cessions.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 06 juillet 2018	<u>Affiché le :</u> 06 juillet 2018

Parcelles « Impasse Albert » (Av 17-18-19-20-21) et « Immeuble Vrignon » (AV 159-361) Angoulême



